

ALTAMIR

Société en commandite par actions au capital de 219 259 626 €
Siège social : 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris

390 965 895 R.C.S. Paris

RAPPORT DE LA GERANCE

DU 30 mars 2015

Objet : Rachat par Altamir de 11 173 parts B

Les parts B sont représentatives du « carried interest » c'est-à-dire de la rémunération qui a pour objet d'aligner les intérêts des actionnaires et ceux de l'équipe d'investissement (partage 80/20 du bénéfice net social retraité).

La répartition de ce « carried interest » entre les divers individus fluctue nécessairement dans le temps (départs, nouveaux arrivants, évolution de la contribution des uns et des autres). Dans les Fonds de Private Equity (FPCI), une nouvelle répartition est fixée à chaque nouveau Fonds, ainsi, par exemple, la répartition du « carried interest » dans le Fonds Apax France VII est différente de celle de France VI ; et ces deux répartitions peuvent cohabiter puisqu'il s'agit de deux entités séparées.

Dans le cadre d'Altamir, les investissements faits dans Apax France VI en parallèle d'Apax France VII sont logés dans la même entité juridique. Or, lors de la répartition du « carried interest » des Fonds Apax France VI et d'Apax France VII, la gérance a pris l'engagement de répartir le carried payé par Altamir sur les mêmes répartitions que celles des Fonds France VI et France VII. En pratique le mécanisme que nous avons trouvé pour mettre en œuvre cette promesse était de rester dans la configuration du carried de France VI jusqu'à ce que les droits à carried de France VI soient satisfaits et de passer ensuite dans la configuration France VII.

Ce passage en fait intervient pour la distribution 2014. Ainsi, le carried dû aux parts B pour l'exercice 2014 qui s'élève à 9 994 402€, se ventile à hauteur de 2 042 100€ au titre des investissements fait en parallèle du Fonds VI et 7 952 302€ au titre des investissements fait en parallèle du Fonds VII.

Pour respecter ces proportions (voir tableaux ci-joints), la solution retenue consiste à faire racheter par la Société Altamir au nominal (10€ par part), 11 173 parts B sur les 18 582 parts B existantes dans des proportions différentes pour chaque détenteur de parts B et de façon à obtenir le résultat susvisé.

Pour passer définitivement dans la configuration France VII, une opération similaire de rachat de parts B devra intervenir l'année prochaine à la même époque. Ainsi Laurent Ganem par exemple devrait se retrouver avec aucune part B.

Répartition actuelle des parts B et répartition après rachat

Situations individuelles :

	Situation actuelle		Situation après rachat	
	Nombre parts	% actuel	Nombre parts	% actuel
Alan Patricof	206	1,11%	82	1,11%
Bertrand Pivin	1 072	5,77%	801	10,81%
Claude Rosevègue	422	2,27%	239	3,23%
Eddie Misrahi	3 587	19,30%	1 435	19,37%
Gilles Rigal	897	4,83%	634	8,56%
Jean-Louis Rambaud	1 441	7,75%	831	11,22%
Laurent Ganem	1 798	9,68%	147	1,98%
Martine Clavel	656	3,53%	207	2,79%
Altamir Gérance	4 605	24,78%	1 032	13,93%
Monique Cohen	897	4,83%	634	8,56%
Patrick de Giovanni	2 390	12,86%	756	10,20%
Hervé Descazeaux	611	3,29%	611	8,25%
Total	18 582	100,00%	7 409	100,00%

Droit à carried de chacun

	% actuel	Fr. IV, V & VI	% nouveau	Fr. VII	Total
Alan Patricof	1,11%	22 639 €	1,11%	88 159 €	110 798 €
Bertrand Pivin	5,77%	117 809 €	12,11%	962 904 €	1 080 713 €
Claude Rosevègue	2,27%	46 376 €	3,47%	276 032 €	322 409 €
Eddie Misrahi	19,30%	394 199 €	19,39%	1 541 930 €	1 936 129 €
Gilles Rigal	4,83%	98 577 €	9,52%	757 056 €	855 634 €
Jean-Louis Rambaud	7,75%	158 361 €	12,11%	962 904 €	1 121 265 €
Laurent Ganem	9,68%	197 594 €	0,00%	- €	197 594 €
Martine Clavel	3,53%	72 092 €	2,59%	206 275 €	278 368 €
Altamir Gérance	24,78%	506 074 €	11,14%	885 872 €	1 391 946 €
Monique Cohen	4,83%	98 577 €	9,52%	757 056 €	855 634 €
Patrick de Giovanni	12,86%	262 653 €	9,52%	757 056 €	1 019 709 €
Hervé Descazeaux	3,29%	67 147 €	9,52%	757 056 €	824 203 €
Total	100,00%	2 042 100 €	100,00%	7 952 302 €	9 994 402 €